L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 8 AVRIL 1888. 61me Année

Dufour & Donnet, Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS DIMANCHE, 8 AVRIL 1888.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 3e page.

TICKET DÉMOCRATIQUE.

Candidats du Parti démocrate désignés à l'unanimité par la Convention d'Etat:

Gouverneur
FRANCIS T. NICHOLLS, d'Orléans.

Lieutenant-Gouverneur
JAMES JEFFRIES, de Rapides.

Secrétaire d'Etat,
L. F. MASON, de Concordia.

Trésorier,
W. H. PIPES, d'East Feliciana.

Avocat-Général,
WALTER H. ROGERS, d'Orléans.

Auditeur,
O. B. STEELE, d'Union.

Surintendant de l'Instruction Publique,
JOSEPH A. BREAUX, d'Ibéria.

PROGRAMME.

Nous, représentants de la Démocratie de l'Etat de la Louisiane, réunis en Convention, faisons la déclaration suivante:

1. Nous proclamons notre adhésion, depuis longtemps acquise, aux principes du parti démocrate tels que les a établis son fondateur, Thomas Jefferson, persuadés que de leur application dépend le maintien de nos libres institutions et du gouvernement populaire.

2. Nous donnons notre pleine approbation à l'administration du Grover Cleveland, et nous croyons qu'il est de l'intérêt du pays de réélire le président actuel de l'Union. Nous approuvons aussi l'administration du gouverneur Samuel Douglas McEnery, qui, en fidèle serviteur public, a rendu d'éminents services à l'Etat. Nous affirmons que l'administration des affaires publiques en Louisiane, depuis les onze dernières années, a mis un terme à l'anarchie qui régnait dans l'Etat, qu'elle y a rétabli la prospérité, ravivé les sources de la fortune générale et payé le chemin à la haute position que la Louisiane occupe en ce moment parmi les Etats. Nous prenons l'engagement de conserver tous nos efforts pour assurer la continuation de cet état de choses.

3. Nous nous engageons à obtenir une administration économique des affaires publiques, à maintenir le crédit de l'Etat en calculant les dépenses d'après le revenu, sans le dépasser, à travailler à la liquidation de la dette de l'Etat et au prompt paiement de l'intérêt de cette dette, comme l'exige la loi.

4. Le système adopté pour les levées de l'Etat est une nécessité pour la protection de l'existence et des biens de nos concitoyens.

5. Nous nous engageons à le développer, à le maintenir et à le protéger, dans la mesure que nous considérons comme essentiel au bonheur et à la prospérité du peuple.

6. Nous prenons l'engagement, au nom du parti démocrate de cet Etat, de faire tous nos efforts pour placer les écoles libres de la Louisiane sur une base solide, et pour solliciter de la Législature une allocation suffisante, à même le revenu annuel de l'Etat, pour l'éducation de la jeunesse.

6. Un des premiers devoir de l'Etat est de protéger et de développer ses grands intérêts agricoles par une législation bienfaisante et aussi d'encourager et de soutenir le Collège d'Agriculture et les stations d'expériences.

7. Nous sommes opposés à toute concurrence en fait de travaux, que pourraient faire les détenus du pénitencier de l'Etat aux ouvriers libres.

8. Nous appelons pareillement, pour exploiter les terres fertiles de la Louisiane, les immigrants de toutes les parties du monde, en leur donnant l'assurance qu'ils seront les bienvenus et qu'ils pourront s'y créer un heureux *home*.

VENTES DE DEMAIN LUNDI.

Par B. Onorato, sur les lieux, No 178 rue Orléans entre Marais et Villeré. Le contenu d'un magasin de quincaillerie, huiles, peinture. Comptes ouverts, bail bon expiré, etc., etc.

L'empire d'Allemagne.

Les Républiques ont leurs misères, cela ne fait pas question; ses misères y sont même plus apparentes que sous les autres régimes, parce que tout s'y fait au grand jour et que la Presse, poussant, parfois, jusqu'à l'abus, la liberté dont elle jouit, ne perd jamais l'occasion de les faire ressortir, quand elle ne les exagère pas d'une outrageuse façon. C'est pour cela que certains esprits réprouvent cette forme gouvernementale, dont ils aperçoivent les défauts extérieurs, sans en saisir les avantages intimes. Les défectuosités ne manquent pas à la Démocratie américaine; elles y fourmillent; ses plus chaleureux partisans en conviennent—ce qui ne les empêche pas d'en être très justement fiers. Elle fait, du reste, depuis plus de cent ans, preuve d'une stabilité que pourraient lui envier bien des monarchies, malgré leurs prétentions à l'immuabilité, à la pérennité.

Nous en dirons autant de la République française, où les faiblesses et les périls sont encore plus nombreuses et plus en relief. En se constituant, elle n'a pas eu le courage de briser avec les procédés tapageurs, tracassiers, qui avaient leur raison d'être, leur nécessité alors que les idées et les mœurs foncièrement républicaines de la nation veulent se heurter, à chaque instant, contre l'institution monarchique, mais qui ne se comprennent plus, alors qu'elle est maîtresse chez elle et qu'elle peut, quand elle le veut, suivant certaines règles établies, élever au pouvoir ou en faire descendre ceux qui lui plaisent ou lui déplaisent. Le parlementarisme était bon pour entraver les empiétements incessants d'un gouvernement qui, grâce à la perpétuité dont on l'avait doté, pouvait braver les mécontentements de l'opinion et marcher à l'encontre de la volonté populaire. Le seul danger qu'il eût à redouter était la révolution, crise née [illegible] lointain et que le dernier [illegible] toujours de [illegible] étouffer. Ce système [illegible] le pouvoir, se jouissant [illegible] limitée, était obligé, [illegible] certain temps, de rendre [illegible] place à d'autres, [illegible] les traces de la République [illegible] la, mais avec tous [illegible] elle montre une longévité [illegible] qui étonnent jusqu'à ses [illegible] plus déclarés, et on est en [illegible] que, dans les commotions [illegible] éprouvées, depuis sept ou [illegible] et qui ne l'ont pas ébranlée, [illegible] assez d'étoffe pour tailler, en [illegible] deux ou trois révolutions, [illegible] monarchie constitutionnelle ou [illegible] l'empire.

Il y a donc du bon dans ce régime, et [illegible] avantages y dominent les défauts, [illegible] lui, il n'y a plus d'hommes nécessaires, et l'on y trouve toujours, forcément, quelqu'un pour le mettre à la place de ceux qui tombent.

Il n'en est pas de même de la monarchie, de l'empire, depuis un quart de siècle surtout, et il serait facile de prouver [illegible] c'est de ce côté que passe grandement l'instabilité. Quelle puissance énorme, gigantesque, que celle de l'empire allemand, avec ses trois ou quatre millions de soldats, toujours sous les armes, toujours à la manœuvre, bon [illegible] avec son chancelier dont les moindres froncements de sourcils ont si longtemps fait trembler le monde!

Et, pourtant, quel colosse aux pieds d'argile! Il est impossible de rêver, pour une monarchie, de plus merveilleuses conditions de stabilité: trois générations simultanées, en état d'exercer le pouvoir suprême — père, fils et petit fils, non compris les arrière-petits-enfants, en bas âge. Mais quelle fragilité dans tout cela! Louis XIV, lui aussi, avait une grande et brillante famille; que lui en restait-il, quand il est mort? Louis XV, un arrière petit-fils, dont la honteuse mémoire, dont le long règne se résume dans cette sinistre prédiction: après moi, le déluge — prédiction qui s'est réalisée plus vite et plus terriblement qu'il ne le pensait.

Il en est un peu de même en Allemagne. Il suffit de la mort d'un vieillard de quatre-vingt onze ans, pour mettre en doute l'avenir de la dynastie, donner un ébranlement terrible à l'édifice de l'Empire, construit au prix de tant de sacrifices et cimenté du sang de toute la nation.

Il y a bien deux héritiers directs: le premier, aimé, estimé, nourri d'idées plus humaines que son père. Les peuples pourraient, peut-être, avec lui jouir d'un peu plus de tranquillité, mais la fatalité en a décidé autrement. Un microbe s'est introduit dans sa gorge et cela suffit pour jeter la terreur dans l'empire. Les jours de Frédéric III semblent comptés, et la science avoue son impuissance.

Il y a un second héritier; mais quelle nature! On l'accuse de détester sa mère; d'attendre, avec impatience, le décès de son père. Dans l'intervalle, il lui manque de respect, dans un toast porté en l'honneur du chancelier, dont il est l'élève indocile et auquel il occasionnera, probablement, de profonds embarras. Lui-même est atteint de la maladie qui est entrée dans le sang de la famille. Aura-t-il le temps de mettre de nouveau l'Europe en feu, son rêve favori?

Ce n'est pas tout. Une des princesses impériales s'éprend d'un prince qui est l'objet des haines du Czar; de là, alarme dans le pays. Le chancelier menace de donner sa démission, et l'Allemagne est éperdue. Que faire sans M. de Bismarck? C'est la tête et le cœur de l'Empire. S'il disparaissait, qui sait si tout l'édifice ne s'écroulerait pas derrière lui? Qui a causé cette épouvante? Une jeune fille, inconsciente du mal qu'elle fait, et un coureur d'aventures qui a déjà failli, plusieurs fois, faire éclater l'incendie aux quatre coins de l'Ancien-Monde.

Voilà où en est l'empire de Frédéric III, avec ses quarante-cinq millions de sujets dévoués, malgré eux, à la dynastie régnante; avec ses trois ou quatre millions de soldats, avec son chancelier de génie et sa famille impériale, riche de quatre générations. La République Française a commis bien des fautes et ceux qui la guident ont été coupables de bien des folies: mais nous lui croyons encore beaucoup plus de solidité qu'à l'œuvre de Guillaume et de Bismarck.

Association d'assurances sur la vie Equitable.

Les compagnies d'assurance sur la vie sont nombreuses, mais bien peu offrent de solides garanties aux assurés. Ceux-ci ne sont jamais sûrs qu'à leur mort la compagnie qui a encaissé leurs primes ne soulèvera pas des objections qui donneront lieu à l'invalidation de leurs titres. Mais il y a des compagnies où ce terrible aléa n'existe pas, où l'on est sûr que l'argent qui leur est payé sera rendu au centuple aux familles des assurés quand la mort aura frappé ceux-ci. Qu'on lise seulement la consultation que M. Alphonse Philip a sollicitée de MM. Farrar, Jonas et Kruttschnitt, avocats éminents qui le barreau orléanais, s'honore de posséder dans son sein. On y verra que l'*Equitable* de New York, compagnie colossalement riche, qui a des succursales dans toutes les parties du monde, et notamment à Paris et à Londres, fait à ses clients les conditions les plus libérales, qu'elle ne leur impose aucune condition onéreuse, qu'elle ne laisse pas la porte ouverte aux contestations et aux chicanes légales dont elle pourrait bénéficier, qu'elle accepte sans hésitation toutes les chances favorables aux assurés, qu'elle paie avec une promptitude exemplaire, et qu'enfin elle encaisse d'énormes profits, grâce à son excellente administration et à l'économie qui préside à toutes ses opérations.

Assurez-vous à l'*Equitable*, c'est le meilleur conseil que nous puissions vous donner.

La vitalité, épuisée par excès de travail ou par la maladie, est sûrement restaurée par la Salsepareille d'Ayer.

Quelques jours avant un examen, le maître d'école répète avec sa classe quelques éléments de cosmogonie.

—Souvenez-vous bien, leur disait-il, de répondre que la terre est ronde.... Toi, là-bas, qui oublies tout, tu regarderas vers moi, entends-tu? Je te montrerai ma tabatière qui est ronde et cela t'aidera à répondre juste.

Le jour de l'examen, le gamin, mis en demeure de répondre à la question prévue, regarde le maître d'un air visiblement angoissé, hésite, et.... "Elle est ronde les jours de semaine, et carrée le dimanche."

Le maître avait mis ses habits du dimanche et la tabatière carrée qui allait avec!

Grands Bons Marchés en Pianos et Orgues.—M. Philip Werlein, 135 Canal, a en ce moment le plus magnifique choix de pianos et d'orgues qu'on puisse voir. Pendant le voyage qu'il a fait l'été dernier, M. Werlein a acheté au comptant, à très bas prix, un certain nombre des célèbres pianos Colby et Dun. Ces instruments d'une indiscutable sonorité conservent parfaitement l'accord et sous ce rapport sont sans rivaux. Il les cédera à des conditions extrêmement avantageuses aux acheteurs. Qu'on aille à son magasin et on trouvera [illegible] de l'excellents marchés.

Un invalide entre, un jour, chez un marchand de spiritueux de ses amis, lequel est en train de transvaser du vin dans un immense baquet.

Croyant d'être pas vu, l'invalide met une jambe dans le baquet et se tient un moment immobile.

—Vous le faites donc exprès! s'écrie le marchand de vin indigné.

Alors l'invalide, montrant sa jambe avec un bon sourire:

—C'est vrai, vous ne savez pas!... Elle se retrouve en pays de connaissance.... elle est en bois de campêche.

Un train de la compagnie du Spanish Fort R. R. partira tous les dimanches à 5 h. A. M., à partir du dimanche 8 avril pour l'agrément des pêcheurs.

—Il est impossible de faire un Samson d'un [illegible] sans moelle, et ayant des membres faibles. Mais l'homme ou la femme auquel la nature n'a pas donné de vigueur peut en quelque sorte l'acquérir en faisant un usage constant du premier des toniques de l'Amérique, le Hostetter Stomach Bitters. Ce délicieux amer fortifie les nerfs de l'estomac et active les fonctions de celui-ci. Il facilite la digestion et purifie le sang, de même qu'il fortifie les invalides et calme les gens nerveux, chez lesquels souvent certains accidents ressemblent à des manifestations de maladies organiques. L'Amer Hostetter est surtout excellent pour les maladies des reins, de la vessie, la constipation, les fièvres et les affections du foie.

Compagnie d'assurances du Sud.—Cette compagnie a su prospérer au milieu des désastres auxquels ont succombé tant d'autres depuis deux ans. Nous n'avons donc pas besoin de la recommander à nos lecteurs. Nous leur signalerons seulement l'annonce qu'elle publie dans l'*Abeille*. Ils y verront que l'actif de la compagnie se compose de valeurs solides et qui offrent aux assurés les plus puissantes garanties. Nous avons à peine besoin d'ajouter, car tout le monde le sait, que les affaires de la Compagnie du Sud sont gérées avec un tact et une prudence [illegible].

Au lieu de se soutenir au faiblesse et de lassitude, la Salsepareille d'Ayer vous donnera la force et l'énergie.

La phthisie se guérit.—Le Dr J. S. Comes, d'Owensville, Ohio, dit: "J'ai prescrit l'Emulsion de Scott [illegible] d'huile de foie de morue et d'hypophosphites, à quatre de mes malades et en ai obtenu des résultats bien plus satisfaisants qu'avec d'autres remèdes. Tous quatre avaient une maladie des poumons bien définie, dans cet état avancé, où la toux, les douleurs à l'estomac, l'essoufflement, le pouls agité, la fièvre, l'émaciation sont fréquents. Aujourd'hui ils ont gagné en embonpoint et se [illegible] plus de remèdes."

Changement de local.—On verra plus loin un avis annonçant le changement de local du magasin de bijouterie E. A. Tyler's Son. C'est au No 98 de la rue du Canal que la maison va s'établir; elle se propose d'y avoir un des plus beaux assortiments de bijoux de la ville. Il n'est personne à la Nouvelle-Orléans qui ne connaisse la maison en question fondée il y a bien des années par M. E. A. Tyler et toujours citée parmi les premières de la rue du Canal.

Philip Werlein.—Nous croyons devoir de nouveau appeler l'attention sur les excellents pianos et les magnifiques orgues de la maison Philip Werlein, 135 rue du Canal. Bien que ces instruments soient [illegible] à des prix très modérés et à des conditions [illegible]

Audience de cour d'assises, en province.

L'organe du ministère public termine un fulgurant réquisitoire:

—Oui, messieurs, cet homme est coupable: au surplus, contemplez-le: la face de ce misérable respire le crime, et l'on peut voir étinceler encore dans son œil pervers le reflet du dernier cri de la victime!

Pianos chez Werlein.—Pianos et orgues chez P. Werlein, 135 rue du Canal, sont de qualité supérieure. Il serait malaisé de trouver ailleurs de plus beaux instruments. M. Werlein en a néanmoins pour toutes les bourses. Ce n'est pas à dire que ceux qui ne coûtent pas cher n'ont pas de valeur; ils en ont une, et très réelle, tant sous le rapport de la sonorité que sous celui de la solidité. Ils sont moins luxueux, voilà tout. Les conditions qu'offre M. Werlein aux acheteurs sont très avantageuses. On peut s'en convaincre en allant examiner le vaste stock du No 135 rue du Canal et en interrogeant les obligeants employés du propriétaire ou le propriétaire lui-même.

Un de nos bons égoïstes parle d'un chef de gare qui le fait toujours voyager dans les meilleures conditions possibles.

—Mais, dit-il en terminant, ce qui est horrible à penser, c'est que cet excellent homme sera déplacé un jour.... et qu'on lui donnera de l'avancement.

Correspondance importante.

Nlle Orléans, 5 avril 1888.

A A. Woods, agent général de la Société d'assurances sur la vie des Etats-Unis Equitable, Nlle Orléans, Louisiane.

Cher monsieur,—Je vous adresse dans cette lettre l'opinion de mes amis et avocats, MM. Farrar, Jonas et Kruttschnitt, à qui, pour ma propre satisfaction et pour me servir de règle de conduite, j'ai soumis mes polices en les priant de les examiner.

Agréez, etc.,

ALPHONSE V. PHILIPS.

Nlle-Orléans, 29 mars 1888.

MM. Farrar, Jonas et Kruttschnitt.

Messieurs,—Je vous adresse sous ce pli deux polices d'assurances sur la vie émises en 1887, l'une par la Société d'assurances sur la vie des Etats-Unis Equitable, l'autre par la Compagnie d'assurances sur la vie de New York, toutes les deux de la ville de New York.

Il a été beaucoup question des formes légales des polices émises en ce moment par ces Compagnies.

Veuillez les examiner à fond, comme vous le feriez pour les titres de deux immeubles qui vous seraient soumis, et me donner votre opinion légale sur la SÉCURITÉ relative acquise en vertu de chacune d'elles par l'assuré, et sur la CERTITUDE de paiement en dehors de toute chicane légale et de toutes complications possibles, résultant du genre de mort ou des réponses aux questions contenues dans les demandes sur lesquelles sont basées les polices elles-mêmes.

Agréez, etc.,

ALPHONSE V. PHILIPS.

FARRAR, JONAS & KRUTTSCHNITT, Avocats.

Nouvelle Orléans, 3 avril 1888.

M. Alphonse V. Philips.

Cher monsieur,

Nous avons sous les yeux la lettre dans laquelle vous nous priez d'examiner deux polices d'assurances sur la vie qui viennent d'être émises sur votre vie, l'une par la New York Life Insurance Co. et l'autre par la Equitable Life Assurance Society, datées toutes les deux de l'an 1887, aussi complètement que nous le ferions pour deux immeubles dont les titres seraient soumis à notre examen, et de vous donner notre opinion légale sur la sécurité relative acquise en vertu de chacune d'elles par l'assuré et sur la certitude de paiement en dehors de toute chicane légale et de toutes complications possibles, résultant du genre de mort ou des réponses aux questions contenues dans les demandes sur lesquelles sont basées les polices elles-mêmes. Nous avons examiné ces polices, comme vous nous l'avez demandé, et nous allons vous donner le résultat de notre enquête.

La valeur d'un contrat quelconque entraînant le paiement d'une somme d'argent dépend de ce que la personne à qui on paie est tenue de faire pour obtenir cet argent. A ce point de vue, la police d'assurance idéale sur la vie serait une promesse de payer une certaine somme d'argent à la mort d'un individu à une personne nommée dans la police, à une seule condition que l'assuré est mort et que les primes ont été payées. Plus il est ajouté de conditions, à une police de ce genre, moins elle a de valeur et quand ces conditions donnent à l'assureur le droit de laisser sa police de côté pour à informer des faits et des déclarations faits ou que pourraient faire l'assuré au moment où la police a été émise, la nature des risques qui résultent du genre de mort et de sa cause, l'assuré y est exposé à transmettre un procès à ses héritiers. Prenant ces principes en considération, nous allons examiner les polices dont il s'agit.

LA POLICE DE L'EQUITABLE.

Les diverses conditions restrictives contenues dans cette police sont toutes limitées au temps savoir:

1. Voyage, résidence et occupation—bornée à un an.

2. Mort par suicide, sain d'esprit ou non, mort à la suite d'un duel ou d'une violation de la loi—bornée à un an.

3. Les fausses déclarations dans la demande de la police l'annulent, mais ces fausses déclarations doivent être découvertes par l'assureur dans les deux années qui suivent la remise de la police, et avis doit en être donné dans ce délai à l'assuré.

On verra par là que pour une personne limitée qui dans aucun cas n'excède deux ans, cette police est comme les polices d'assurance dont parle la loi, dans toutes ses conditions et aux restrictions. Mais la police renferme cette clause:

"*La ladite société promet en outre, et elle s'engage que, après deux ans à partir de cette date les seules conditions qui lieront le porteur de cette police seront qu'il paiera les primes aux époques et aux lieux et de la manière qui y sont stipulés, et que les règlements de la société quant à l'âge et au service pendant la guerre seront observés; et dans tous autres égards, la police n'est ni échéance après l'expiration desdites deux années, cette police ne peut être contestée.*"

Cette clause rapproche la police en question de l'idéal d'une police d'assurance. Elle indique, pour ainsi dire, avec le consentement des parties, une règle légale et équitable de limitation dont l'accomplissement neutralise toutes les clauses de nullité, supprime toutes les contestations et est une garantie de la sécurité, la police à de toute espèce de contestations nous paraît être la plus sûre et la plus conforme à l'idéal d'une police.

Le statut de limitations établi par la loi en vertu duquel les biens d'un homme sont garantis contre toute espèce d'attaques et contre des réclamations de titre, est, selon les écrivains législatifs, un des plus solides remparts de la civilisation et de la société. L'introduction de ce principe si sage dans la police d'assurance sur la vie constitue, à notre avis, le plus grand progrès qui ait été accompli dans les affaires et au moyen de sécuriser, à la fois l'assureur et l'assuré, il apportera dans ses opérations,—l'assurance pour la sécurité additionnelle qu'il y trouve.

Quand un homme qui a payé promptement ses primes vient à mourir avec une police de ce genre sur sa vie, au profit de sa femme et de ses enfants, c'est une immense satisfaction pour lui de savoir que l'argent est absolument à sa mort, et que nul ne songerait à contester l'obligation contractée par la compagnie de payer.

LA POLICE SUR LA VIE DE NEW YORK.

En vertu de cette police, la limite de restriction sur les voyages, la résidence et l'occupation, excepté avec le consentement de la compagnie, est fixée à deux ans, mais la compagnie n'assume à *aucun moment* le risque de mort tandis que l'assuré est engagé dans la fabrication de la poudre, de la dynamite ou des autres substances explosives. La mort dans un duel, par la mort causée par la violation de la loi, annule absolument et *en tout temps* la police. L'expression de "mort causée par la violation de la loi," est très élastique et les tribunaux n'en ont pas encore fixé la portée. Elle couvre certainement le cas d'une personne exécutée en vertu d'une condamnation par un tribunal; on prétend aussi qu'elle couvre le cas d'une personne tuée dans une rixe, ou tuée en assaillant un autre individu. Dans le Sud, où le tempérament de la population est extrêmement vif et où l'on a vite recours aux armes quand la colère vous transporte, une clause pareille peut causer beaucoup de tracas.

Cette police possède en outre en pleine vigueur un des traits les plus onéreux de l'assurance sur la vie telle qu'on la pratiquait autrefois, savoir, en ce qu'elle fait de la demande d'une police partie de la police, et des déclarations faites par l'assuré dans la demande des garanties ou *warranties*, de sorte que si une de ces déclarations n'est pas véridique la police se trouve annulée. En outre, la compagnie est libre de se prévaloir de ces *warranties* à quelque moment que ce soit. En d'autres termes, la police peut avoir une durée de vingt ans et à la fin de ces vingt années la compagnie peut faire annuler la police en prouvant que quelques unes des déclarations faites par l'assuré sont *fausses*. On en a un exemple frappant dans l'affaire de Dwight contre la Germania Life Insurance Company, 103, New York, p. 341. En réponse à la question: "La partie est-elle maintenant ou a-t-elle jamais été engagée d'une façon quelconque dans la vente en détail de liqueurs alcooliques?" M. Dwight a répondu par inadvertance non, quand en effet il avait été à une époque propriétaire d'un hôtel auquel était joint un salon de rafraîchissements où des liqueurs se vendaient en détail. La Cour d'Appel de New York a déclaré que la réponse de M. Dwight constituait une garantie ou un gage (warranty) au profit de la compagnie, et que sa fausse déclaration rendait la police nulle. Telle est la règle établie en Amérique pour l'assurance sur la vie.

Il y a plus: cette application renferme une large garantie ou *warranty* que aucune circonstance ou information n'a été dissimulée relativement à l'état de santé présent ou passé ou les habitudes de vie de l'assuré sur lesquelles *devront être renseignés* la New York Life Insurance Co. Tous ces faits sont relatifs dans leurs importance. Le seul fait voir s'ils sont importants ou s'ils ne le sont pas. Tandis que nul ne peut envisager l'avenir avec cette justesse de compréhension qui permet de juger le passé, nous avons tous un penchant inévitable à dire "Si j'avais su ceci ou cela, je n'aurais pas fait ceci ou cela". Et pourtant, selon toute probabilité, la connaissance dont il s'agit n'aurait décidé aucune personne, au moment même, d'agir comme elle l'a fait, parce qu'elle n'aurait pu découvrir la part que les faits devaient avoir dans la série des causes déterminantes. Comme l'a dit un critique américain, il n'est pas aisé de anticiper la vue du passé à la prévoyance ou vue de l'avenir.

Cette clause signifie quelque chose ou elle ne signifie rien. Si elle ne signifie rien elle doit être supprimée. Si elle signifie quelque chose, cette signification est vague et douteuse, et conséquemment dangereuse. Quiconque dangereuse parce que l'assureur ne fait pas connaître le sens qu'il y attache dans chaque cas et qu'il attend pour cela la mort de l'assuré et le jour du paiement.

Le principe salutaire d'un statut de limitation relative aux objections que la Compagnie peut soulever à l'heure du paiement de la police, est complètement absent dans la police de l'assurance sur la vie de New York.

Nous croyons avoir répondu suffisamment à votre question, et nous restons [illegible] [illegible]

FARRAR, JONAS & KRUTTSCHNITT.

Bureaux d'Election.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS, HÔTEL DE VILLE, 7 avril 1888.

Conformément aux dispositions de la section 12 de la loi 58 de la session extraordinaire de 1877 et de la section 3 de la loi No 123, de 1880, avis est par la présent donné des bureaux d'élection, ci-après indiqués, dans les différents précincts, ainsi qu'il y est pourvu par les ordonnances Nos 6563 et 6810, séries de l'Administration, du 1er et du 8 juin 1880, pour l'élection qui doit avoir lieu dans la paroisse d'Orléans MARDI, 17 avril 1888.

PRÉCINCTS.

PREMIER WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à St-Thomas, de Thalia à Felicity; coin nord-ouest de Hunter et Pete.

Deuxième Precinct—De St-Thomas à Constance, de Thalia à Felicity; 123 Annunciation, entre Robin et Race.

Troisième Precinct—De Constance à Prytania, de Thalia à Felicity; coin Prytania et Terpsichore.

Quatrième Precinct—De Prytania à Carondelet, de Thalia à Felicity; 441 St-Charles, entre Polymnia et Euterpe.

Cinquième Precinct—De Carondelet à Franklin, de Thalia à Felicity; 316 Terpsichore, entre Dryades et Baronne.

Sixième Precinct—De Franklin à Claiborne, de Thalia à Felicity; coin sud-ouest de Locust et Melpomene.

DEUXIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Annunciation et Tchoupitoulas, de Julia à Thalia; coin Commerce et St-Joseph.

Deuxième Precinct—D'Annunciation et Tchoupitoulas à Camp, de Julia à Thalie; 267 Magasine.

Troisième Precinct—De Camp à Baronne, de Julia à Thalie; coin St-Charles et Erato.

Quatrième Precinct—De Baronne à Franklin, de Julia à Thalie; Erato entre Dryades et Baronne.

Cinquième Precinct—De Franklin à Locust, de Julia à Thalia; Liberté et Clio.

Sixième Precinct—De Locust à Thalie; coin Erato et Locust.

TROISIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à la rue Magazine, de Canal à Julie; 197 Tchoupitoulas.

Deuxième Precinct—De Magazine à Carondelet, de Canal à Julie 62 Carondelet, près Perdido.

Troisième Precinct—De Carondelet à Dryades, de Canal à Julie, 117 Baronne près Union.

Quatrième Precinct—De Dryades à Bassin, de de Canal à Julie, 233 Commune, près Remparts.

Cinquième Precinct—De Bassin à Liberty, de Canal à Julie, 271 rue Commune.

Sixième Precinct—De Liberté à Claiborne, de Perdido à Julie; 369 rue Poydras.

Septième Precinct—De Liberté à Claiborne, de Perdido à Canal; 362 rue Commune.

Huitième Precinct—De Claiborne à Johnson, de Gravier à Julie, coin Claiborne et Gravier.

Neuvième Precinct—De Claiborne à Johnson, de Gravier à Canal; 381 Commune.

Dixième Precinct—De Johnson à Broad, de Canal à Julie, coin Commune et Miro.

Onzième Precinct—De Broad à Metairie Road, de Canal à Julie, coin Canal et White.

QUATRIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Dauphine, de Canal à St. Louis, Bienville et Decatur.

Deuxième Precinct—De Dauphine à Tremé, de Canal à St. Louis, No 9 Nord Bassin.

Troisième Precinct—De Tremé à Claiborne, de Canal à St. Louis, Canal et Robertson.

Quatrième Precinct—De Claiborne à Johnson de Canal à St. Louis, 365 Canal, près Prieur.

Cinquième Precinct—De Johnson à Broad, de Canal à St. Louis, 491 Canal, près Tonti.

Sixième Precinct—De Broad au Lac Pontchartrain et de la rue du Canal et Nouveau Canal au Canal Orléans et la rue St. Louis, Dorgenois et l'Avenue Hagan.

CINQUIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Royale de St Philippe à St Louis, Nord St Pierre.

Deuxième Precinct—De Royale à Bourgogne, de St Philippe à St Louis; Dauphine 297, coin Dumaine.

Troisième Precinct—De Bourgogne à Marais, de St-Philippe à St-Louis; 175 Nord Remparts, coin Ste Anne.

Quatrième Precinct—De Marais à Derbigny, de St Philippe à St-Louis, 273 Dumaine, coin Claiborne.

Cinquième Precinct—De Derbigny à Miro, de St Philippe à St Louis, 377 Dumaine, près Galvez.

Sixième Precinct—De Miro au Lac Pontchartrain, et de St Louis au Canal d'Orléans au Bayou St-Jean et St-Philippe; 446 Dumaine coin Rocheblave.

SIXIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Royale, d'Esplanade à St Philippe, coin Esplanade et Royale.

Deuxième Precinct—De Royale à Remparts, d'Esplanade à St Philippe, 300 Nord Remparts près Hôpital.

Troisième Precinct—De Remparts à Claiborne, d'Esplanade à St-Philippe; coin Bayou et Tremé.

Quatrième Precinct—De Claiborne à Galvez, d'Esplanade à St-Philippe, coin Chemin du Bayou et Claiborne.

Cinquième Precinct—De la rue Galvez au Bayou St-Jean et d'Esplanade à St-Philippe; Ursulines entre Dorgenois et Broad.

SEPTIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Bourgogne des Champs Elysées à Esplanade, S. E. coin Bagatelle et Bourgogne.

Deuxième Precinct—De Bourgogne à Marais, de Champs Elysées à Esplanade, St Claude et Bagatelle.

Troisième Precinct—De Marais à Célestine des Champs Elysées à St-Antoine, Claiborne et Bagatelle.

Quatrième Precinct—De Marais à Célestine de St Antoine à St Bernard; 450 Claiborne.

Cinquième Precinct—De Marais à Galvez, de St Bernard à Esplanade; Claiborne, entre Esplanade et Kerlerec, côté fleuve.

Sixième Precinct—De Galvez et Célestine à Broad et le canal Marigny, des Champs Elysées à Esplanade; école McDonough, No 9, Ourga, entre Tonti et Rocheblave.

Septième Precinct—D'Esplanade Broad et le canal Marigny au Lac Pontchartrain; Chemin de Gentilly près le coin de la Grande Route St Jean.

HUITIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Royale, des Champs Elysées à l'Avenue Lafayette; Mandeville et Decatur.

Deuxième Precinct—De Royale à St Claude, de Champs Elysées à l'Avenue Lafayette, coin Marigny et Dauphine.

Troisième Precinct—De St Claude à Robertson, de Champs Elysées à l'Avenue Lafayette; Urquhart entre Marigny et Mandeville.

Quatrième Precinct—De Robertson à la Promenade Floride, de Champs Elysées à l'Avenue Lafayette; Avenue Lafayette, Lake End.

Cinquième Precinct—De la promenade de la Floride au Lac Pontchartrain, des Champs Elysées à l'Avenue Lafayette; Lake End.

NEUVIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à St Claude, de Lafayette à Clouet, coin Montégut et Peters.

Deuxième Precinct—Du fleuve à St Claude, de Clouet à Pauline; Dauphine entre Désirée et Louisa.

Troisième Precinct—Du fleuve à St Claude, de Pauline à Pologne; coin Marais et Dauphine.

Quatrième Precinct—Du fleuve à St Claude, de Pologne à la ligne inférieure; Peters, entre Egana et Andry.

Cinquième Precinct—De St Claude à la Promenade Floride, de l'Avenue Lafayette à Pologne; Urquhart, entre Port et St Ferdinand.

Sixième Precinct—De la Promenade Florida le long de l'Avenue du Peujdo au lac Pontchartrain, et de la ligne du lac Pontchartrain aux Rigolets, et Rigolets au lac Borgne, et de la le long du lac Borgne au Bayou Bienvenu, et de la le long du Bayou Bienvenu à la Promenade Florida; habitation Viavant, Chemin de Gentilly.

DIXIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à St-Thomas, de Félicité à Première; école de police, Rousseau près Jackson.

Deuxième Precinct—De St Thomas à Annunciation, de Félicité à Première; 147 Joséphine.

Troisième Precinct—De Annunciation à Magazine, de Félicité à Première; 192 Joséphine.

Quatrième Precinct—De Magazine à St-Charles, de Félicité à Première; 204 Prytanée.

Cinquième Precinct—De St-Charles à Remparts, de Félicité à Première, station de police Farrel; St-Charles entre Jackson et Joséphine.

Sixième Precinct—De Remparts à Howard, de Félicité à Première; 438 St-André.

Septième Precinct—De Howard au point de la rue Tonti, de Félicité à Première; coin Freret et Joséphine.

ONZIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Chippewa, de Toledano à Première; 31 avenue Washington, entre Fulton et Rousseau.

Deuxième Precinct—De Chippewa à Laurel de Toledano à Première; 99 Washington avenue entre Annunciation et Laurel.

Troisième Precinct—De Laurel à Magasine, de Toledano à Première; 110 avenue Washington, entre Constance et Laurel.

Quatrième Precinct—De Magasine à Prytanée de Toledano à Première; avenue Washington entre Magazine et Camp.

Cinquième Precinct—De Prytanée à Dryades, de Toledano à Première; coin N. E. de l'avenue Washington et Baronne.

Sixième Precinct—De Dryades à Liberté, de Toledano à Première; avenue Washington, entre St-Denis et Dryades.

Septième Precinct—De Liberté au canal Melpomène, à la pointe de Toledano à Première; avenue Washington entre Magnolia et Clara.

DOUZIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Laurel, de Toledano à l'avenue Napoléon; 20 Pendleton, entre Laurel et Jersey.

Deuxième Precinct—De Laurel à Camp, de Toledano à l'avenue Napoléon; 1016 Magazine, coin Pendleton.

Troisième Precinct—De Camp à Broad, de Toledano, à l'avenue Napoléon; 407 Prytania, près Antonine.

TREIZIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Laurel, de l'avenue Napoléon à l'avenue Peters; coin Tchoupitoulas et Upperline.

Deuxième Precinct—De Laurel à Prytania, de l'avenue Napoléon à l'avenue Peters; coin Bordeaux et Magazine.

Troisième Precinct—De Prytania à Broad, de l'avenue Napoléon à l'avenue Peters; Valence, entre Dryades et St Denis.

QUATORZIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à St Charles, de l'avenue Peters à Lowerline; Boulevard Exposition et Magazine.

Deuxième Precinct—De St-Charles à Melpomène tail race, de Lowerline à la ligne de l'avenue Peters, Broad à Melpomène tail race; coin Green et Edmond.

QUINZIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Verret et du fleuve à Market; coin Régulo et Peter, marché.

Deuxième Precinct—De Verret à l'avenue Verret et du fleuve à Market; Olivier, entre Alix et Elisa.

Troisième Precinct—De la rue Market à la ligne de division entre les paroisses d'Orléans et Jefferson et du fleuve à Verret; Newton, entre Verret et Olivia.

Quatrième Precinct—De l'avenue Verret à la ligne supérieure de la propriété de J. B. Olivier et du fleuve à la ligne de paroisse; coin Chemin Public et le canal Verret, [illegible]

Cinquième Precinct—De la ligne supérieure de la propriété de J. B. Olivier à la ligne de division de la propriété de Mme E. Lewis et le Couvent des Ursulines; Tunisburg; entrepôt James Lawton.

Sixième Precinct—De la ligne de la propriété de Mme E. Lewis et le Couvent des Ursulines à la ligne des paroisses d'Orléans et Plaquemines, et du fleuve aux paroisses d'Orléans et Jefferson; Chas. McDonald, chemin du ciprière.

SEIZIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à St Charles, et de Lowerline à l'avenue Carrollton; Burdette, entre Commercial et Macarty.

Deuxième Precinct—De St-Charles à Melpomène tail-race, et de Lowerline à l'avenue Carrollton, coin Hampson et Washington.

DIX-SEPTIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Cinquième, de l'avenue Carrollton à Upperline; No 31 Madison.

Deuxième Precinct—De Cinquième à Onzième, de l'avenue Carrollton à Upperline; coin Madison et Jeannette.

Troisième Precinct—Compris entre Onzième, Upperline et Upperline canal au lac, du Nouveau Canal et de la l'Avenue Carrollton; West End, Galerie de tir, à côté du Fred's House.

J. V. GUILLOTTE, Maire.

8 avril—8 au 17

GELPI—LAPLACE—Marié, à la Cathédrale St. Louis, jeudi matin, 5 avril 1888, par le Rév. Père Archevêque Durier, PAOLA, fille de Paul Gelpi, et ALBERT J. LAPLACE, tous deux de cette ville.

8 avril—1t

MESSE FUNÈBRE.

Une messe funèbre sera dite à l'Eglise St. Maurice, près des Casernes, le LUNDI, 9 avril, à 8 heures et demie du matin, pour le repos de l'âme de EMMA FLORANE, femme de feu Pierre Peuech. Les amis et connaissances sont priés d'y assister.

De la part de sa famille. 8 avril—1t

ERNEST C. VILLERE,
15 rue Carondelet,
Importateur et marchand de Vins fins, Comestibles de fantaisie, Vins rouges et blancs en caisses et en barriques, Cognacs, Sherries, Vins de Porto, Rums, Gins, Vins de la Californie, Cordiaux, etc., Champagnes de Delbeck & Cie, Whiskies célèbres de Cuba, Belt & Cie. 10 déc—1an

C. CARPY & Co.,
—Successeurs de—
C. ANDURAN & Co., Vignerons
SAN FRANCISCO et NAPA CITY, Cal.
Propriétaire de la célèbre marque
"UNCLE SAM",
garantissent la parfaite pureté de leurs vins et en recommandent la qualité aux connaisseurs.
Fevrier—3m—Dim.

Avis.
M. LOUIS BARNETT, ancien secrétaire de la Compagnie d'Assurance Hope et maintenant attaché à notre agence. Ses amis s'il désirent effectuer des assurances dans des Compagnies de première classe, telles que la Royal, de la Norwich Union, d'Angleterre et la de Springfield, [illegible] les trouveront au bureau de
MUSGROVE & HEREFORD
62 rue Baronne, près Commune.
[illegible]
LOUIS BARNETT.

Avis.
LOUIS BARNETT ancien secrétaire de la Compagnie d'Assurances Hope, est attaché seulement à la raison sociale MUSGROVE & HEREFORD, agents généraux d'assurances, No 62 rue Baronne.
8 avril—1t

Avis.
Ce n'est pas B. Maître qui a fait la décoration chez Mme Laplace, comme l'indiquait une pancarte à l'entrée de la maison, mais c'est moi qui l'ai faite ainsi que celle de la cathédrale. Je profite de ce qui précède pour faire savoir que je possède un stock de belles plantes et que je suis à même de faire n'importe quelle décoration.
E. PONS, horticulteur, No 155 rue Kerlerec.
8 — 1t

Remerciments.
St Bernard Steam Engine Fire Co No 1.
A une séance régulière de cette Compagnie tenue le 2 avril, le comité expressément nommé pour rédiger des remerciments pour les soins que la Compagnie a été l'objet à l'occasion de la Parade Annuelle du Département des Incendies de la Nouvelle-Orléans et au nom de la Compagnie nous vous exprimons nos remerciments aux personnes suivantes:
A Mlle Cécile Darcantel, la charmante marraine de notre Pompe pour le goût, la façon de [illegible] Mlles Estylle Darcantel et L. Poursiquez, elle a décoré notre Pompe. A Hon. Jas Wilkinson le major J. Numa Augustin et Jno Delbonde, Esq. pour le magnifique dîner qu'ils ont offert après la parade, et à M. A. Darcantel pour des rafraîchissements.
A Mme Bemiss pour un panier de camélias, aux invités et aux membres honoraires pour l'honneur qu'ils ont fait en se joignant à nous; et à MM. H. Roelling Jno Teallo, Tom Kieruhn et autres pour de faveurs reçues d'eux.
Au Département des Incendies de la N. O. pour son invitation et leurs nombreuses marques de considération et de bonne fraternité.
AUG. J. CLAVERIE,
J. F. TAAFFE,
MIKE MAHAR,
H. FLEISCHER,
PAUL RAVIER
8 avril—1t

REMERCIEMENTS.
Le Clergé de la Cathédrale St. Louis a l'honneur d'offrir l'hommage de sa respectueuse et sincère reconnaissance à toutes les personnes qui ont bien voulu prendre part à la fête du 20 mars. Nous ne doutions pas que notre appel ne fût entendu: la réponse qui nous a été faite témoigne de tant de sympathique bonne volonté que nous en sommes profondément touchés, nous remercions, plus spécialement aux Dames Metel donc tous, plus spécialement les patronesses et à celles qui ont bien voulu prêter à la charité le concours de leur talent si apprécié et si justement applaudi.
Nous ne saurions oublier non plus les pieuses habitantes qui ont su en si peu de temps nous ont donné de faire merveille. La modestie de ces Dames nous défend de parler de leur dévouement, si empressé, servi par tant de bonne grâce et un goût si pur et si délicat. Mieux que tous les discours, le succès obtenu sera leur éloge. Prêtres et fidèles sont heureux d'y applaudir: car c'est une noble cause qu'elles ont servie. C'est pour Dieu qu'elles ont travaillé. Dieu saura les récompenser.
H. MIGNOT.
8 avril—

Salle de la Louisiana Fire Company No 10.—Nouvelle Orléans, 7 avril 1888.—Les officiers et les membres de cette Compagnie sont notifiés que le baptême de la nouvelle maison de Pompe aura lieu DIMANCHE, 8 avril 1888, de 4 à 8 heures P. M. La présence des membres et de leurs familles est respectueusement sollicitée. Le public en général est invité.
Par ordre de JOHN JOURNEE, Président.
H. J. WITTE, Secrétaire. 7 avril—2t

Société de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.

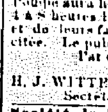

Séance régulière mensuelle LUNDI, 9 avril 1888, à 8 heures p. m., à la salle, No. 51 rue Bienville.
A. L. TISSOT, Président.
H. MESSONNIER, Secrétaire.
8 av—1t

AVIS.

Société de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle des Laitiers.—Vous êtes requis par le présent d'assister à une réunion générale trimestrielle qui aura lieu LUNDI, 9 avril 1888. Local habituel, coin Poydras et Dryades. La plus grande ponctualité est requise.
Par ordre de P. PUISSEGUR, Président.
P. CAZALOT, Secrétaire. 8 av—1t

REFRIGERATEURS DITS "BALDWIN DRY AIR AND COLD WAVE".
Les meilleurs qui soient vendus pleinement garantis; Réfrigérateurs de Bière ou d'ambeurs pour Epiceries et Hôtels; Grandes Glacières et Glacières faites aux commande.
CHS. WIRTH, seul Agent, 62 rue Baronne.
8 avril—1t

AVIS.—A cause de mauvaise santé continuelle et étant incapable de m'occuper des affaires de mon établissement de Pompes Funèbres que je dirige depuis des années au No 205 rue Royale, en cette ville, j'ai vendu aujourd'hui, par acte privé, mon établissement à MM. FORTUNÉ KROLL et EUGÈNE BRAQUET, qui continueront le même genre d'affaires à mon ancien établissement sous la raison sociale de Kroll & Braquet, et me fais un plaisir de les recommander à mes nombreux amis et clients.
Nouvelle-Orléans, 7 avril 1888.
8 avril—1m PIERRE DUFORT.

Bureau de Hope Insurance Company de la Nouvelle-Orléans, No 188, rue Gravier—Nlle Orléans, 31 mars 1888.—Une assemblée générale des actionnaires de cette Compagnie est par le présent convoquée et aura lieu au bureau de la compagnie, le MARDI premier jour de mai 1888, d'après les clauses de la charte, pour délibérer et décider si les affaires de la Compagnie seront liquidées, et si elle doivent l'être, pour nommer des liquidateurs ainsi que le prescrit l'article V de la charte.
En se référant à l'annonce ci-dessus, les détenteurs de polices sont par le présent notifiés de se faire réassurer dans quelque autre compagnie, car toutes les polices vont être annulées à partir de cette date.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
31 mars—

LOUIS FRIGERIO, OPTICIEN,
161.......Rue du Canal.......161
Instruments d'opticiens, du voyer, de marine et de mathématiques.
Il est fait une spécialité de la réparation d'instruments de tous genres. Longues-vues et lorgnettes d'opéra, lunettes, binocles, articles pour dessin, etc.
Réparations de montres. Couteaux de poche, rasoirs, etc.

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE INSURANCE COMPANY,

LE PLUS GRAND BUREAU D'ASSURANCES DU MONDE CONTRE LE FEU.

Plus de $40,000,000 de pertes payés aux Etats-Unis!

Pertes payées pour l'incendie de Chicago, 1871 - - - - - - $3,239,091
Pertes payées pour l'incendie de Boston, 1872 - - - - - - $1,429,729

TOUTES LES PERTES PAYÉES COMPTANT, SANS ESCOMPTE, DÈS QUE LE MONTANT EN EST FIXÉ.
Pertes et toute autre question d'affaires réglées par les Officiers et les Directeurs à la Nlle-Orléans, sans renvoi à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.

DIRECTEURS A LA NLLE-ORLEANS:
NEWTON BUCKNER, Chairman; RODOLPH WOESTE, A. DELVAILLE, JOHN W. LABOUISSE.
CLARENCE F. LOW, Assistant-Secrétaire. HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident.
1er av 1888—1mois—[illegible]

C. LAZARD & Cie.,
LES ANCIENS ET POPULAIRES
Marchands de Vêtements Confectionnés, D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX.
29, 31, et 33 rue du Canal, coin North Peters, Nlle-Orléans, Lne.
24 oct—87 1 an—dim mar jeu sam.

UNE OCCASION RARE!

Le lot No. 1000. Consignation de plus de 5000 paires de bottes en chevreau, pour dames; boutonnières finies,

$1.15 LA PAIRE!

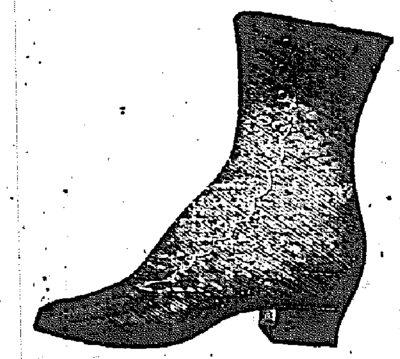

Chaussant Bien. Bonne Durée. Article Valant $1 50 Partout. Notre prix, $1.15 LA PAIRE. Demandez le lot No. 1000 à $1.15 La paire.

$1.15 LA PAIRE!

$1.15! $1.15! $1.15!

—EN VENTE A—

L'ÉTOILE ROUGE,

Coin Canal et Passage de la Bourse, Nlle-Orléans, Lne.
3 mars—6 m—sam dim jeu

Compagnie d'Assurances du Sud de la Nouvelle-Orléans,

51..........RUE DU CAMP..........51

CAPITAL PAYÉ - - - $300,000.

ACTIF.

Comptant en mains et en banques	$ 9,873 17
$25,000 Bons coupons 4 pour cent des Etats Unis	31,468 75
$110,000 Bons consolidés de la ville de la Nouvelle-Orléans (émission Crossman)	130,000 00
$80,200 Bons à prime de la ville de la Nouvelle-Orléans n'ayant primes tirées	105,861 00
$25 000 Bons 4 pour cent de la Louisiane	22,503 60
Prêts sur demande garantis par des collatéraux	30,626 98
Une Action de la Bourse aux Produits de la N. O.	135 00
Une Action de la Bourse aux Sucres de la N. O.	75 00
Un Bon de la Compagnie de Pompe à vapeur de St Bernard	50 00
25 Actions de la Compagnie des Entrepôts de la N. O.	525 00
Primes en voie de perception	15,513 24
Meubles et Installations, coffre, etc.	2,000 00
Dépôt en la possession de l'Association des Réassureurs (Fire Underwriters)	150 00
Total	$399,684 11

Assurance contre l'Incendie et les Pertes sur mers et rivières.

Cette compagnie, par sa méthode prudente bien que libérale et la facilité qu'elle possède de réaliser son actif, présente toutes les garanties désirables à ses assurés.

Pertes promptement évaluées et payées.

ERNEST MILTENBERGER, Président. H. GALLY, Vice Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
COMITÉ DE FINANCE: John T. Moore, Jr., J. H. Mongé, M. Schwabacher, P. G. Ernst, T. J. Woodward.
3 avril—1m

Carriages and Harness,
54 and 56 Baronne,
R. P. RANDALL.

P. WERLEIN.
135 RUE DU CANAL,
Nouvelle-Orléans, Lne.,
PIANOS ORGUES

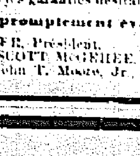

Le grand magasin de musique en feuilles du Sud.
Les dernières chansons et les meilleurs instruments de musique. Toute musique mise à l'essai avant d'acheter. Escomptes spéciaux. 18 déc—

VENTE D'ECOULEMENT
—CHEZ—
GODCHAUX!
81, 83 et 85 RUE DU CANAL,
Le plus grand magasin de vêtements confectionnés au Sud.
Avant de procéder au déballage de nos marchandises de printemps, nous offrons celles qui nous restent de notre immense fonds de
Vêtements confectionnés, d'articles de toilette et de chapeaux,
AUX PRIX COUTANTS.
29déc—1 an dim mer ven

Bureau de la New Orleans City and Lake Railroad Co.—No 102 rue du Canal, au premier. Nlle Orléans, 27 mars 1888.—A une assemblée régulière du Conseil des Directeurs tenue le 14 courant, un dividende trimestriel de Une Piastre Cinquante Cents par action a été déclaré, payable aux actionnaires à partir du 10 avril 1888. Le livre de transfert sera fermé dix jours avant le paiement du dividende.
W. E. LEVERICH, Secrétaire.
27 mars—27 au 10 avril inc

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer Orléans.—Nouvelle Orléans, 2 avril 1888—A une réunion spéciale du Conseil de Direction de cette Compagnie, un dividende de deux (2 0/0) pour cent sur le fonds capital a été déclaré sur les gains des trois (3) derniers mois, payable aux actionnaires sur demande.
[illegible]

AGENCE D'ASSURANCES
Contre les pertes sur les Rivières, les Mers et celles causées par l'Incendie.
JAMES PREVOST,
No. 133 rue Gravier, Nlle-Orléans, Lne.
Représente les compagnies suivantes:
Continental Ins. Co. de New York. Actif $[illegible]
Merchants Ins. Co. de Newark. Actif $[illegible]
[illegible]

AMUSEMENTS.

Académie de Musique de Bidwell.

Dernière semaine de la saison. Commençant Dimanche 1 avril 1888—Matinées Mercredi et Samedi.

Ministrels populaires de McNish, Johnson & Slavin, Y compris le grand et seul BILLY EMERSON.

7 avril—

Grand Opera House.

D. BIDWELL..........Directeur

Commençant Lundi 2 avril. Tous les soirs et Samedi en matinée.

M. Joseph Jefferson, —et son excellente troupe dans— RIP VAN WINKLE

Prix: Orchestre $1.50; Cercle $1; Balcons 75 cents et 50 cents; Galerie 25 cents. Semaine commençant lundi 9 avril—MRS LANGTRY. 31 mars—

Théâtre Faranta.

Commençant Lundi, 9 avril. Pour la première fois dans cette ville la véritable Peck Bad Boy, Représenté avec une troupe complète d'acteurs de premier ordre.

Lundi 16 avril—Lester & Allen Early Birds. 8 av—

GRAND BAL PARE
—DONNÉ PAR LA—
Société Française
De Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans
A la Salle de l'Opéra.
Le 21 avril, 1888.
Prix du billet, $1.

N. B.—La Direction s'assemble [illegible] tous les lundis et vendredis à 7 heures du soir. Pour les demandes d'invitations, de dames s'adresser à la Direction.
Par ordre du Président, J. BAYLE.
L. SIMON, Secrétaire. 25 mars—à date.

COMITE DES TRENTE
POUR L'ORGANISATION —DE LA—
Fête Nationale du 14 Juillet 1888

MM. les membres composant la Colonie Française de la Nlle Orléans sont priés de se réunir le DIMANCHE 8 avril 1888 à l'Asile de la Société Française, rue Ste Anne, entre Derbigny et Roman, à 1 heure et demie p. m., afin de voter pour le règlement du Comité.
Par ordre du Président, A. CASTEL.
G. [illegible], Secrétaire.
25 mars—25—1 Sav 15

AVIS AUX FRANÇAIS.

D'après le désir exprimé par une pétition émanant d'un grand nombre de Français, le scrutin pour l'élection des membres du Comité des Trente sera ouvert de 2 heures à 4 heures P. M. à l'asile de la Société Française rue Ste. Anne entre Derbigny et Roman.
ANT. CASTEL, Président du Comité des Trente.
Savril—

Travaux en Fleurs en tous genres, aux plus bas prix.
C. W. EICHLING, FLEURISTE.
379........RUE DECATUR........379
21 avril—1 an Près le Marché Français

"GEM SALOON" AND RESTAURANT,
No 17 RUE ROYALE.
Vendra, à partir du 1er mars 1888: Huîtres du Bayou Cook, à 10 cts la douzaine. Vins rouges et blancs (importés), à 10 cts. Thompson's Pure Rye, à 10 cts. Catherwood's Nectar, à 10 cts. Nelson's Greenbrier Bourbon, à 10 cts. Old Crow Bourbon, à 10 cts. MacBrayer Bourbon, à 10 cts. Old Yannissee Rye, 1879, à 20 cts. A. C. Menken Brandy, 1858, à 25 cts.
OUVERT NUIT ET JOUR.
2 mars—2 mois

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest.
37 RUE DECATUR.

Moustiquaires toutes faites.
Maison établie depuis 1849.
Moustiquaires toutes faites de toutes descriptions, draps, taies d'oreiller, caleçons, chemises, etc., pour le commerce de la campagne et de la ville. Moustiquaires faites sur commande de tous genres, bobinet, mousseline, bim, etc. Moustiquaires doubles en bobinet toutes faites à $2.50 et au-dessus. Moustiquaires en batiste toutes faites, par moustiquaire ou par douzaine à bas prix. Les acheteurs trouveront un avantage en venant nous voir avant d'acheter ailleurs.
Mme A. TESSON, 72 rue de Chartres.
27 mars—1m mar. jeu. dim.

CHEMISES!!
Si, avant tout, vous vous souciez de votre bien-être, achetez vos Chemises et votre linge de dessous chez
GUÉBLÉ,
A LA CHEMISERIE PARISIENNE.
Elles sont supérieures à toute autre marque et sont vendues à des prix modérés.
Magasin, No 9 & 11, rue St-Charles
(et devant 137 rue du Canal).
Fabrique: No 98 RUE St. LOUIS, NLLE ORLEANS.
8janv—Dim—Jeu.—3m.

AVIS est donné par les présentes, qu'on s'adressera à la prochaine session de la législature, pour la passation d'une loi à l'effet d'amender la section 27 de l'Acte No 98 de l'année 1886, en tant qu'il s'agit de procédures pour la correction d'assessments de propriétés foncières dans la paroisse d'Orléans.
Nouvelle-Orléans, 3 avril 1888.
3avril—6 f en 30 j.

NOUVEAU STOCK
PERSIENNES
Nouvellement reçues.
A. Brousseau Fils.
23 et 25 rue de Chartres.
TAPIS
Anglais et Américains aux plus bas prix.
CORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.
Rideaux
Suisse, Nottingham, Madras, [illegible]
RIDEAUX PORTIÈRES ET [illegible]
NATTES DE CHINE

AMUSEMENTS.

Théâtre St-Charles de Bidwell.

[illegible]

Seconde et dernière semaine, commençant Dimanche 8 avril. Tous les soirs.

Matinées Mardi et Samedi.

PROF. BARTHOLOMEW'S

Et son Ecole [illegible]

20......Chevaux Savants......20

La troupe est sous la direction de M. [illegible] VITT, GEO W LEDERER, gérant. 7 av—

GRAND OPERA HOUSE.

D. BIDWELL..........DIRECTEUR

Lundi, 9 avril—Tous les soirs et Samedi en matinée—Engagement de Mme LANGTRY,

[illegible]

ROBINSON'S [illegible]

CHANTEUSE A 2 TETES.

[illegible] 10 cts [illegible]

Grunewald Opera House.

MARDI, 10 AVRIL 1888,

A 8 heures du soir

Grand Evenement Musical.

Grand Concert de Théodore Curant, avec Orchestre.

8avril—1t

Souvenez-vous des Orphelins.

Soirée Dramatique.

[illegible]

St-Mary's Catholic Orphan Boys' Asylum.

Coin Marast et Chartres. Nouvelle-Orléans. A la Salle Grunewald, le 27 et 28 avril, 1888.

Matinée et tirage des [illegible] avril 1888. [illegible] Billets, 50 cts.

Morning Star et les journaux, [illegible]
Sav—1t

NEUVIÈME ANNIVERSAIRE

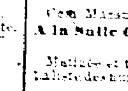

Pique-Nique donné par l'Association Coopérative et d'Assistance Mutuelle des Laitiers.

AUX FAIR GROUNDS,

Dimanche 15 avril 1888.

[illegible]

Entrée pour tous, $2 [illegible]

Course de poneys [illegible]

Course à [illegible] mille. Entrée $2. [illegible] prix $10. 2d prix $5.

Course au trot pour voitures de laitiers à un mille, entrée $2. [illegible] prix $10. 2d prix $5.

Course de bouchers, un mille, entrée $2—1er prix $10; 2d prix $5.

Course de sulkies en [illegible] mille, entrée pour tous, [illegible] prix $10, 2d prix $5.

Course de jeunes gens à pied [illegible] 15 à 20 ans, $2 50; [illegible]

Course de jeunes filles à pied [illegible]

en soir. Jeux de [illegible] prix divers à gagner. Soir de danse [illegible] un bel orchestre. [illegible]

Les entrées pour les courses devront être faites samedi 14 avril, à 7 heures du soir avant au salon de Messe. A. [illegible] coin des rues Dryades et [illegible] Savril—

A VENDRE—Un barouche et bol de [illegible] S'adresser à Forget, 119 rue [illegible]
Savril—3t

MONTRES, BIJOUTERIE, PINCE-NEZ ET LUNETTES,
E. A. TYLER'S SON,
Magasin transféré à
98 RUE DU CANAL.
8 av—3m

Changement de local.
Le magasin de Groceries en gros de J. G. Sper est transféré au No 75 rue Tchoupitoulas entre Poydras et Lafayette.
1er avril—1 sem. V. A. C.

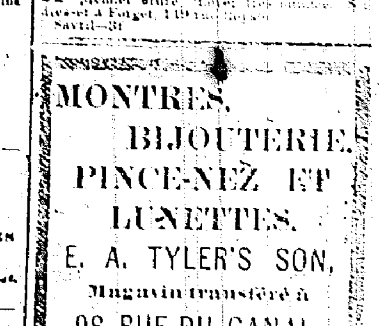

UN SPÉCIFIQUE POUR les MALADIES des FEMMES, ET TOUTES LES IRRÉGULARITÉS AUXQUELLES EST EXPOSÉ LEUR SEXE.
UN RÉGULATEUR PARFAIT EN MÊME TEMPS QU'UN TONIQUE PUISSANT.
Si on en fait usage durant le changement de vie, on peut éviter bien des souffrances et des dangers.
DEMANDEZ-EN UNE BOITE AU
BRADFIELD REGULATOR CO., ATLANTA, GA.
A VENDRE PAR TOUS LES PHARMACIENS.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 7 AVRIL—CLASSE No 184.

Tirage de 4 heures P. M.

1r	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10	11me	12me	13me	14me
67	60	65	49	63	56	21	8	43	22	55	59	45	9

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se [illegible]